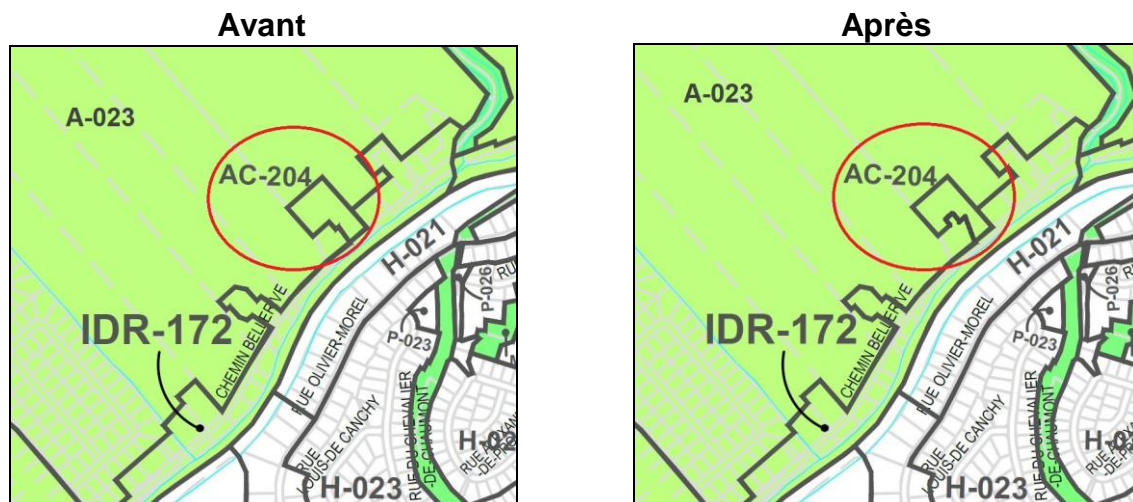


CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION :
1^{er} projet de règlement de zonage no 483-8-U

Aux personnes intéressées par le 1^{er} projet de règlement de zonage no 483-8-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, afin de modifier les limites des zones A-023 et AC-204.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2019, le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement de zonage no 483-8-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, afin de modifier les limites des zones A-023 et AC-204.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 novembre 2019 à 20 h à la salle du conseil, 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, le maire suppléant, expliquera le 1^{er} projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le 1^{er} projet de règlement de zonage no 483-8-U contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Les zones concernées par le 1^{er} projet de règlement de zonage no 483-8-U sont les zones A-023 et AC-204 et les zones contiguës à la zone A-023 sont A-024, MN1-150, P-174, IDR-172 et IDR-174, tel qu'illustré aux plans ci-dessous.



5. Le 1^{er} projet de règlement de zonage no 483-8-U peut être consulté à l'hôtel de ville de Carignan, au 2555, chemin Bellevue, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Carignan, ce 15 octobre 2019

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 15 octobre 2019 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 15 octobre 2019.

Donné à Carignan, ce 15 octobre 2019

Ève Poulin, avocate
Greffière